



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'HEBERGEMENT, DE  
MAINTENANCE ET DE LOCATION D'UNE  
PLATEFORME NUMERIQUE DE PARTICIPATION  
CITOYENNE**

**DÉCISION N° DM-21-136  
EN DATE DU 30 MARS 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer l'hébergement, la maintenance et la location d'une plateforme numérique de participation citoyenne ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société CAP COLLECTIF de signer un contrat d'hébergement, de maintenance et de location d'une plateforme numérique de participation citoyenne ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société CAP COLLECTIF – 25 rue Claude Tillier 75012 Paris représentée par son Président Monsieur Cyril LAGE, un contrat d'hébergement, de maintenance et de location d'une plateforme numérique de participation citoyenne. La validité du contrat est à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2024.

- a) Le montant annuel de la maintenance s'élève à 6 000.00 euros HT en investissement (six mille euros),
- b) Les prestations complémentaires feront l'objet d'un bon de commande pour un maximum annuel de 10 000€ HT

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'administration  
générale et de l'open data,

***Signé***

**Alida VALVERDE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210330-Imc1H8314H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 30/03/2021  
Date de Publication : 30/03/2021